Rapport des observations sur l'usage du forceps courbe, envoiées a l'academie par M. Nollesson M.tre en chirurgie a Vitry le françois.

Dans la 1ere observation on voit que M. Nollesson s'est déterminé à saisir la tête de l'enfant de La D.e Noiset, avec le forceps pour trois raisons. La 1ere parcequ'il y avait 24 heures que la dite dame Etait en travail. la 2e parcequ'il jugea ~~que l'enfant etait vivant~~, par le tumeur ferme qui etait sur ~~la tête~~ X la 3e c'est qu'il jugea que le petit diamè ~~le bassin~~ n'avait que 3 pouces ou environ. Il remarque que la tête etait appuiée sur le détroit supr. et que les douleurs Etaient véhémentes et expulsives.

X que l'enfant Etait vivant.

tre du détroit supr.

La Dame Noiset Etait soignée selon toute apparence par une sage femme, avant l'arrivée de M. Nollesson peut-on toujours compter sur le pronostic d'une sage femme, si le travail avait il effectivement lieu depuis 24 heures. d'ailleurs en supposant que cela fut, et que le bassin se trouvat aussi étroit que l'assure Lacourez; un travail de 24 heures ne devait point le déterminer à l'application du forceps: aucun accident ne menaçait les jours de la Mere ny ceux de l'enfant, et les douleurs de l'enfantement Etaient encor véhémentes, et pour me servir de l'expression de M. N. quoiqu'erronée, expulsives.

Les Branches du forceps Etaient placées, a ce que dit M. N. vis-a-vis de chaque cavité iliaque.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

ARC 27 d. 63

ou la tête

devenu inutile. 1° la tête de l'enfant offrait, dit-il, son grand diamètre au petit du bassin. cette position défavorable pouvait seule retarder ou rendre l'accouchement impossible. En la changeant avec la main ou avec le levier la tête eut pu glisser et être chassée. 2° les membranes étaient percées depuis quelques heures seulement, et cependant la tête était déja engagée d'un quart de pouce dans le détroit supérieur. En général on ne doit compter sur les progrés rapides de l'accouchement que depuis ~~l'instant~~ l'instant de la rupture des membranes; surtout dans les bassins étroits. 3°. les douleurs étaient encor vives. L'accoucheur instruit sait que quand les douleurs sont vives et qu'elles reviennent par intervale, elles annoncent toujours le progrés que fait pour sa sortie la partie qui se présente; puisque toutes les fois que cette partie reste immobile, les douleurs citées font place à des douleurs constantes, et pour me servir de l'expression des auteurs, sourdes.

La tumeur ferme du cuir chevelu a fait juger a M. N. que l'enfant était vivant. ce signe donné par M. Levret comme certain, est quelquefois illusoir, puisqu'il ne se rencontre pas toujours sur la tête de l'enfant vivant quoique pressée, tandis qu'il se trouve quelquefois sur celles des enfans morts.

Les raisons que nous venons d'alléguer nous autorisent à penser que M. N. devait temporiser, et qu'il a prématuré l'usage du forceps. Nous pourions citer plusieurs exemples qui convaincraient de la validité de notre assertion, mais ce n'en pas ici le lieu.

Regarder ainsi que le fait M. N. comme monstrueuse une tête dont le grand diametre a eu sortir du forceps 5 pouces, c'est une erreur. L'accouch^r.

~~[illegible]~~
dois savoir

dois savoir qu'il ne peut diminuer la largeur d'une tête d'un demi-pouce
qu'il n'augmente en même proportion sa longueur.

La conclusion de M. N. qui veut que la tête d'un Enfant vivant puisse être tirée à travers un bassin dont le petit diamètre n'a que 3 pouces ou environ porte à faux. Elle doit se borner au diamètre de 3 pouces et non à celui qui ne les a pas, parceque les diamètres de la tête des Enfans volumineux n'excèdent ordinairement pas ceux des détroits du bassin que d'un demi-pouce ; autrement l'application du forceps ne serait presque jamais fructueuse.

3e observation

Dans cette observation M. N. fait mention d'une femme qui était en travail depuis 48 heures. les membranes avaient été, dit-il, percées prématurément. le bassin n'avait tout au plus que 3 pouces. la tête qui s'y présentait dans une bonne situation était appliquée immédiatemt. sur le détroit supr. et formait une grosse tumeur qui s'avançait dans l'excavation. cette tumeur ferme fit décider à M. N. que l'enfant était vivant. il appliqua le forceps et tira un Enfant mâle fort et vigoureux, sans que l'instrument eût fait aucune dépression sur sa tête de cet Enfant, ni fatigué les parties de la mere. L'accouchée fut rétablie en 12 ou 15 jours. l'enfant qui vit aujourd'hui est d'une forte constitution.

M. N. a oublié ~~ici~~ de nous instruire si les douleurs de l'enfantement avaient lieu ou non. il accuse le chirurgien et la matrone d'avoir fait écouler l'eau de l'amnios prématurément. nous osons assurer qu'il n'a pu le juger, puisqu'il a trouvé l'orifice assez dilaté pour introduire le forceps

au dessus

au dessus du détroit supr., et qu'il n'avait pas examiné la femme auparavant.
Le rupture des membranes ne peut à mon avis être prématurée qu'autant que le travail ne serait pas bien décidé ; que la dilatation de l'orifice n'aurait pas lieu, et que la femme ne serait pas à terme. toutes les circonstances contradictoires existant, et convainquent que M. N. a impliqué mal-à-propos son confrère et la Matrône. quoiqu'il en soit nous pensons qu'il s'est comporté en homme instruit, en faisant usage du forceps dont la nécessité ne nous parait point equivoque en ce cas comme elle l'était dans les autres.

Nous ne dirons rien de la conséquence qui termine l'observation; elle pèche par le même endroit que les précédentes.

4.e Observation.

La 4.e observation n'étant qu'une répétition des deux 1.eres, nous l'i-terrons ~~le même cause que~~ que l'usage du forceps nous parait avoir été décidé légèrement, puisque les douleurs étaient encor vives, et selon l'expression de M. N. expulsives. cet accoucheur fait figurer dans cette observation 3 personnages de l'ignorance desquels il tire bon parti. nous ne limiterons pas en lui reprochant ~~un~~ l'erreur grossière qui lui est échappée dans plusieurs de ses observations. nous nous bornerons à dire qu'il est étonnant que M. N. que nous croïons instruit paraisse persuadé que le col de la matrice ne s'efface qu'après l'écoulement de l'eau de l'amnios. une circonstance qui ne doit pas être oubliée, c'est la fermeté louable qu'a eu M. N. dans le fait en question en suivant le préjugé de la nouveauté pour donner la préférence a un moïen certain sur une opération dont la réussite est encor douteuse.

M. N. termine sa 4.e observation en assurant qu'elle est contre les partisans de la section de la symphyse; et qu'elle fait honneur aux préceptes

de M. Levret

de M. Levret, et que l'instrument conduit avec intelligence d'après les principes de ce célèbre accoucheur peut suppléer aux opérations que son deffaut et l'esprit de nouveauté ont fait proposer.

Personne ne respecte plus que moi les maximes de M. Levret qui, à juste titre est aujourd'hui l'objet de nos regrets; mais la vérité ne me permet pas de taire que les préceptes de cet homme illustre sur l'usage du forceps ne répondent point à la célébrité de leur auteur qui les aurait sans doute abdiqués s'il eut fait la moindre attention, ou s'il eut vécu encor quelque temps.

que le fait susdit tourne ou non à la confusion des partisans de la section de la symphyse, peu importe. les personnes instruites savent à quoi s'en tenir, et cela suffit. qui vult decipi decipiatur.

3e. Observation.

La 3e. observation fait honneur à la sagacité et aux apperçus de M. N. qui a jugé sainement des dimensions du bassin, et fait usage très à propos du forceps avec lequel il a tiré vivant un enfant pour la sortie duquel on avait employé inutilement les secours que l'art indiquait. on ne peut trop louer cet accoucheur de ce qu'il s'est opposé avec autant de prudence que de courage à ce qu'on pratiquât la section de la symphyse que le curé aussi téméraire qu'il était aveugle sur ce point proposait avec opiniâtreté.

Cette dernière observation prouve la justesse des remarques que nous avions faites avant de l'avoir lue, savoir; que le forceps sera appliqué fructueusement sur une tête qui se présentera au détroit supérieur dont le petit diamètre aura 3 pouces, mais elle ne doit autoriser aucun accoucheur à conclurre comme le fait M. N. qu'il y a très peu de cas où l'opération césarienne soit véritablement indiquée, et encor moins qu'elle ne l'est que dans les cas où après avoir introduit le forceps, s'il est impossible, il ne peut être retiré avec la tête de l'enfant. cette assertion est on ne peut pas plus dangereuse,

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

puisque

quisquelle décidera l'accoucheur peu expérimenté à faire toujours des tentatives avec le forceps avant de pratiquer l'opération césarienne, ce qui rendrait cette opération presque toujours infructueuse. M. N. ne devrait pas ignorer qu'il est des notions exactes qui nous conduisent à juger sainement de la nécessité de l'opération césarienne, comme il en est qui nous autorisent à faire à propos usage du forceps. qu'en raison de ces notions, il n'y a jamais qu'un moïen à tenter, tous autres étant dangereux ou du moins inutiles.

Si nous résumons l'exposé qui vient d'être fait nous en conclurons:

1º que M. N. en supposant qu'il ne se soit point trompé, a une adresse peu commune pour apprécier les dimensions du bassin, puisqu'il ne parait pas ~~avoir~~ s'être à cet effet servi des pelvimètres de nos dignes confrères MM. Coutouly et Traisnel. Nous pensons qu'il serait bon que l'académie l'engageât à lui faire part de la méthode qu'il emploie dans cette circonstance.

2º que les à-peu-près auxquels M. N. parait faire peu d'attention pour les dimensions du bassin sont très dangereux, puisqu'il n'y a que 2 cas où la nécessité absolue du forceps soit prouvée, celui où le petit diamètre du détroit supér. n'a que 3 pouces, et celui où le petit diamètre du ~~détroit~~ infér. en a moins. toute autre circonstance n'établit qu'une nécessité relative.

3º que M. N. est dans l'erreur en pensant que le col de la matrice ne s'efface qu'après la rupture des membranes, et la sortie de l'eau de l'amnios.

4º que cet accoucheur s'est servi prématurément du forceps dans quelques uns des cas cités dans ses observations.

5º que malgré les erreurs légères qui sont échappées à M. N. il s'est en général comporté en homme instruit.

6º que les

6.° que les 5 observations de cet accoucheur mérite d'être conservées, pour être unies avec celles que nous avons déja ~~sur ce point~~ en ce genre, et en former un corps de doctrine qui convaincra sans doute ceux qui, n'imaginant possible que ce qu'ils ont fait ou vu, doutent encor de la possibilité de saisir au dessus du détroit supérieur, et d'extraire avec le forceps la tête d'un enfant vivant.

7.° Enfin que quoique les observations de M. N. ne contiennent rien de nouveau, nous pensons cependant que ce chirurgien mérite des eloges; nous n'osons rien dire de plus, mais il est probable que l'académie ~~partera~~ enchérira sur nos souhaits.

10 fer 1780

Dauverjat.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE